

CAUEConseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnementdu **Morbihan****Jeudi 9 juin 2016**
Visite de collectivité

Pour une gestion écologique des espaces communaux

Quand la nature s'invite dans les villes, les bourgs et les villages...

Dès le 1^{er} janvier 2017, les collectivités auront l'obligation d'atteindre l'objectif «Zéro phyto»*, introduit par la loi du sénateur Joël Labbé et accéléré par la loi sur la transition énergétique.

Les changements de pratiques de travail que peuvent générer l'abandon des produits phytosanitaires se préparent en amont par une bonne connaissance du sujet de la part des élus et des agents techniques et une réflexion sur les techniques alternatives au traitement chimique à mettre en place. Cette interdiction d'utiliser les pesticides sur les voiries, dans les espaces verts et les promenades ouvertes au public nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle gestion de l'herbe selon les espaces et une adaptation des aménagements paysagers.

* hors cimetières

Programme

RDV à 9h à la mairie de Locmariaquer

9h10 à 12h : Visite de la commune de LOCMARIAQUER

- Intervenants : M. Michel JEANNOT, maire de Locmariaquer et M. Hervé KERSUZAN, responsable des services techniques.

Primée en février 2013 par les Trophées « Zéro phyto » de la Région Bretagne et labellisée 1 fleur au concours des villes et villages fleuris, Locmariaquer privilégie depuis de nombreuses années des méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics. La commune s'est notamment engagée dans des actions d'engazonnement des surfaces sablées dans les cimetières ou dans les lotissements communaux, la mise en œuvre d'une gestion différenciée des surfaces enherbées, le fleurissement de la base des murs d'habitation...

**BULLETIN
D'INSCRIPTION****Visite de la commune de Locmariaquer
La gestion écologique des espaces communaux - Jeudi 9 juin 2016**

NOM / Prénom :

.....

Collectivité ou organisme :

Fonction :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Merci de nous retourner ce coupon avant le 31 mai 2016- par mail à conseil@caue56.fr

- ou par courrier au CAUE du Morbihan - 2, allée Nicolas Le Blanc - 56000 VANNES